



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 05 décembre 2024 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 11 décembre 2024 à 16 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté.

ASSISTAIENT :

Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Pierre DORKEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté – Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michel LE CALVEZ.

I - MARCHÉ DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE - AVENANT N°3 AU LOT N°2 « COUVERTURE ETANCHEITE », AVENANT N°5 AU LOT 3 « BARDAGE », AVENANT N°3 AU LOT N°5 « ELECTRICITE » ET AVENANT N°3 AU LOT N°6 « VENTILATION »

Le Président précise que dans le cadre du marché de rénovation de la toiture UVE sur le site de PLUZUNET, un délai supplémentaire est nécessaire pour les lots n°2, n°3, n°5 et n°6 du marché de rénovation des bâtiments UVE.

Les interventions listées ci-dessous nécessitent une mise à l'arrêt de l'incinération.

- Retrait des filets de protection de la zone 2 (Toiture Four/Chaudière)
- Pose des tuyauteries d'air comprimé nécessaires au fonctionnement des exutoires de fumées de la zone 2 (Toiture Four/Chaudière)
- Raccordement électrique des équipements électriques de la zone 2 (Toiture Four/Chaudière)
- Pose des bardages façade nord et sud.

Il est également nécessaire de réhausser les échangeurs de climatiseurs en toiture à la demande du contrôleur technique pour leur conformité.

Le Président propose de prolonger les délais des lots n°2, n°3, n°5 et n°6 de l'opération pour une durée de 2 mois supplémentaires (échéance actuelle au 30 décembre 2024).

Cet exposé entendu

Après lecture des avenants,

Après avis FAVORABLE de la Commission des Marchés délégués au Bureau Permanent,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** ces avenants aux lots n°2, n°3, n°5 et n°6 du marché de rénovation des bâtiments UVE tels qu'exposés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

II - CONTRAT DE COOPERATION PUBLIC - PUBLIC ENTRE RENNES METROPOLE ET LE SMITRED OUEST D'ARMOR AVENANT N°1.

RENNES METROPOLE et le SMITRED Ouest d'Armor ont signé en 2021, un contrat de coopération public – public pour des échanges de tonnages entre les 2 entités.

L'avenant n°1 a pour objet :

- ✓ La prolongation de la réception des ordures ménagères résiduelles de Rennes Métropole dans l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SMITRED Ouest d'Armor située à Pluzunet pour 2025.
- ✓ La révision tarifaire.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 du contrat de coopération public – public entre RENNES METROPOLE et le SMITRED ouest d'Armor.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

III - CONVENTION DE COOPERATION SMITRED-KERVAL -RENOUVELLEMENT

Le Président expose que la convention qui régissait les modalités de coopération entre le SMITRED Ouest d'Armor et KERVAL Centre Armor en vue d'optimiser les outils de traitement dont chacun des syndicats disposent est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Le Président explique que cette coopération doit être poursuivie et renforcée au bénéfice des deux structures. Elle permet notamment des envois vers le Centre de Tri Haute Performance Ti Valo (CTHP, production de CSR) de KERVAL de déchets à haut pouvoir calorifique (refus de tri de Collecte Sélective, encombrants) libérant ainsi des capacités d'incinération à l'UVE, et des apports d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) vers le SMITRED, KERVAL ne disposant pas de capacités suffisantes pour les traiter dans ses propres installations.

Etablie en accord avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bretagne qui encourage l'optimisation et la mutualisation des installations de traitement bretonnes, cette convention de partenariat définit les modalités administratives, techniques et financières de cette coopération.

Le Président propose de signer cette convention d'une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de coopération SMITRED-KERVAL.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

IV - CONTRAT DE REPRISE ET DE VALORISATION DU BOIS SSD PAR EUROSUBSTRAT AVENANT N°1

Le Président expose que le contrat liant le SMITRED Ouest d'Armor à la société EUROSUBSTRAT pour la fourniture de broyats de bois SSD (sortie statut déchets), nécessite la révision des dispositions financières et de la durée du contrat qui font l'objet de l'avenant n°1.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au contrat de reprise et de valorisation du bois SSD par la société EUROSUBSTRAT.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

V - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président propose de modifier le tableau des emplois du SMITRED Ouest d'Armor compte tenu de l'évolution de carrières de certains agents de la collectivité (concours, examen professionnel, départ à la retraite, promotion interne...).

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 11 Décembre 2024.

Cet exposé entendu,

Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE MODIFIER le tableau des emplois ci-annexé.

TABLEAU DES EMPLOIS						
	Intitulé du poste	Nbr de poste	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail	Possibilité de recruter un contractuel
ADMINISTRATIF	Directeur	1	Ingénieur	Ingénieur hors-classe	temps complet	oui
	Directeur(trice) d'Exploitation	1	Ingénieur Attaché	Ingénieur en Chef classe normal Attaché Principal	temps complet	oui
	Responsable des Ressources Humaines	1	Adjoint Administratif de 2ème classe	Rédacteur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Assistante RH et Responsable formation	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Agent polyvalent d'intendance et de logistique	1	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1ère classe	temps complet	oui
	Responsable du suivi des éco-organismes	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Responsable QSE	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Chargé(e) d'études et de travaux	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Agent d'entretien	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps non complet	oui
		2	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
FINANCES-MARCHÉS-PUBLICS	Directeur Général des Services *	1	Rédacteur Principal	Attaché Principal	temps complet	oui
	Assistant(e) au Directeur Financier	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Comptable	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
COMMUNICATION	Responsable - Service Communication	1	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	Animateur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Chargé(e) de Communication	1	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Animateur(trice)	2	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	temps complet	oui
MÉCANIQUE	Responsable - Service Mécanique	1	Adjoint technique Principal de 2ème classe	Technicien	temps complet	oui
	Adjoint(e) au responsable de service	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Mécanicien	3	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
TRANSPORT	Responsable Logistique	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Assistant(e) Logistique	2	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Chauffeur	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		11	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
UCOM/VÉGÉTAUX	Responsable - Service Végétaux	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Adjoint(e) au responsable de service	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Agent d'exploitation de l'UCOM	2	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de broyage des végétaux	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		6	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
CENTRE DE TRI	Responsable d'exploitation	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Responsable Adjoint d'exploitation	1	Adjoint Technique Territorial	Technicien Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Assistant(e) aux Responsables d'exploitation	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Coordinateur(trice) de la Cabine de Tri / Opérateur(trice) de tri	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Opérateur(trice) de tri	8	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de plateformes	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		3	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de maintenance/entretien	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	4	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui	
Agent DASRI	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui	

* Poste pouvant être pourvu, par détachement, sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une Commune de 2 000 à 10 000 habitants

VI - PERSONNEL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE.

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis FAVORABLE du comité social territorial du 11 décembre 2024, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Cette **participation deviendra obligatoire** pour :

- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

Risques santé

- **DE RETENIR** la procédure de la convention de participation pour le risque santé pour un effet des garanties au 01/01/2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- **D'AUTORISER** de participer à l'appel public à concurrence lancé par le Centre de Gestion 22 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

- **DE VERSER** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,
 - o Selon une fourchette comprise entre à minima de 15 €.
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer tout acte en conséquence.

VII - MARCHE N°2023.1.8 LOT N°4 « REMORQUE PORTE-CAISSONS » ACQUISITION DE MATERIELS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT ET DE CAISSONS POUR 2023 - PENALITES DE RETARD

Le Président expose que dans le cadre du marché lot n°4 « remorque porte-caissons » d'acquisition de matériels de traitement, de matériels roulants de transport et de caisson pour 2023 que le retard de livraison est justifié par le titulaire du marché, la société REMORQUES LOUAULT, en raison du retard de l'approvisionnement du train roulant par un fournisseur en situation critique.

Le retard n'ayant pas eu d'impact sur l'activité du transport, le Président propose de ne pas appliquer des pénalités de retard à la Société REMORQUES LOUAULT.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE NE PAS APPLIQUER** les pénalités de retard.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

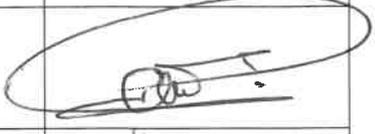
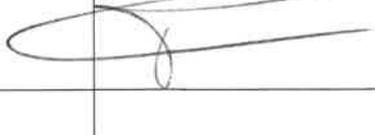
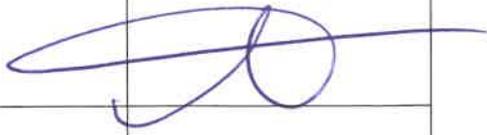
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.

Le Président
Eric ROBERT

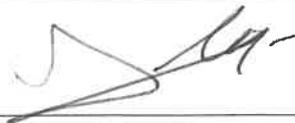


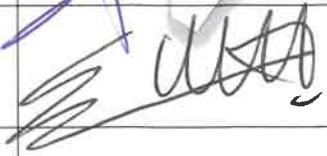
Étaient présents :

Secrétaire de séance : *Michel LE CALVER*

TITULAIRES	Signatures
M. Eric ROBERT Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
M. Yvon LE BIANIC Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
M. François PRIGENT Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
Mme Cécile BOETÉ Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
M. Hervé DELISLE Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
M. Pierre SALLIOU Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
Mme Cécile AURIAC Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
M. Serge HENRY Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
M. Romuald COCADIN Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
M. Jacques MAINAGE Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
M. Pierre TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
M. Yannick TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
M. Pierre HUONNIC Lannion-Trégor Communauté - Trélévern	

M. Jacques ROBIN Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
M. Gérard QUILIN Lannion-Trégor Communauté - Plounévez-Moëdec	
Mme Marie-Thérèse SCOLAN Guingamp Paimpol Agglomération - Pont Melvez	
Mme Peggy CORBEL Guingamp Paimpol Agglomération - Guingamp	
M. Franc TANGUY Guingamp Paimpol Agglomération - Squiffiec	
M. Michel LE CALVEZ Guingamp Paimpol Agglomération - Pléhédél	
M. François LE MARREC Guingamp Paimpol Agglomération - Belle Isle En Terre	
M. Claude LOZAC'H Guingamp Paimpol Agglomération - Lohuec	

SUPPLEANTS	Signatures
M. Olivier HOUZET Lannion-Trégor Communauté - Plouguiel	
M. Yann KERGOAT Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau	
M. Gildas NICOLAS Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre	
M. Renaud MERLE Lannion-Trégor Communauté - La Roche-Jaudy	
M. Claude LE GUYADER Guingamp Paimpol Agglomération - Plouëc-du-Trieux	
M. Yannick DUBOURG Guingamp Paimpol Agglomération - Plougonver	
Mme Inès GONSE Guingamp Paimpol Agglomération - Lanloup	

M. Sylvain GIRONDEAU Guingamp Paimpol Agglomération – Grâces	
M. Patrick MORCET Guingamp Paimpol Agglomération – Callac	
M. Bertrand HUONNIC Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves	

Assistaient :

	Signatures
M le Trésorier Principal de LANNION	
M. Vincent LE MEAUX Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Gervais EGAULT Président de Lannion-Trégor Communauté	
Mme Julie LE BIZEC Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Jérôme MASSÉ Guingamp Paimpol Agglomération	
Mme Sandrine ROUX Lannion-Trégor Communauté	
M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté	
M. Dominique BARDINI SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Morgane DEBLANGY SMITRED Ouest d'Armor	
M. Yann LACHIVER SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Magalie QUELENN SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Valérie TROADEC SMITRED Ouest d'Armor	